L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, DIMANCHE MATIN 11 NOVEMBRE 1883. Entre les rue Bienville et Conti

FEUILLETON.

Commencé le 26 août.

LE MARI DE MARGUERITE

ÉPISODE DE LA GUERRE

DU SUD CONTRE LE NORD

PAR

Madame S. de la Houssaye

[DES ATTAKAPAS]

Suite

—Ainsi nous nous rencontrons encore dit le jeune avocat en tenant toujours les mains de sa cousine dans les siennes. Oh! Marguerite! Marguerite!

A cet accent de reproche qu'elle comprenait trop bien, elle se couvrit le visage de ses mains et fondit en larmes.

—Epargnez-moi, Jérome, dit-elle; j'ai mal agi, je le sais, mais j'ai tant souffert.... Dieu sait combien cher j'ai payé un moment de folie... Ah je mérite mon pardon, allez!

—Oui, dit-il en parlant lentement et en accentuant chaque parole, oui je vois que vous avez souffert... Vos traits sont pâles, défaits, et je vois des restes de larmes dans vos yeux. Vous étiez heureuse près de nous, Marguerite, et vous auriez pu être plus heureuse encore avec moi.

—Oh! taisez-vous, Jérome, dit elle. Parlez moi de grand-papa. Vous arrivez directement de la Virginie, n'est-ce pas?

—Directement.

—Et grand-papa? comment est-il? que fait-il? Pourquoi est-il resté si longtemps sans m'écrire? Pourquoi n'a-t-il pas encore répondu à ma dernière lettre?

Jérome sourit, il retrouvait la petite Marguerite d'autrefois, faisant question sur question sans donner le temps de répondre à ceux qu'elle questionait.

—Pour vous dire la vérité, Marguerite, répondit-il, c'est moi qui lui ai conseillé de rester quelque temps sans vous écrire. Quant à votre dernière lettre, il a jugé plus prudent de m'envoyer vous chercher que d'y répondre. Vous viendrez avec moi, n'est-ce pas, Marguerite?

Elle poussa un profond soupir et jeta un regard rempli d'angoisses aux objets qui l'entouraient.

—Ah! dit elle, je ne vous attendais pas si vite.... il me faudra le temps de penser.... Dieu sait que je voudrais pouvoir partir avec vous, Jérome, et... en même temps....

—Et en même temps? répéta-t-il en la regardant fixement.

Elle détourna la tête; il continua:

—Oh! Marguerite! Marguerite! j'espérais bien certainement, après trois mois de souffrances et d'humiliations, vous trouver réveillée de la folle hallucination qui vous a conduite à votre perte. Comment pouvez-vous supporter la dégradation de la vie que vous menez? venez, la nuit s'approche et le froid devient de plus en plus piquant. Nous pouvons tout aussi bien causer à l'abri qu'ici en plein air, n'est-ce pas?

—Quoi! vous voudriez entrer là? demanda Marguerite, reculant à la pensée d'introduire son cousin dans la chaumière des Gray.

—Mais certainement, répondit Jérome, pourquoi pas? il faut absolument que nous causions et nous ne pouvons le faire ici.

La neige tombait en s'épaississant de plus en plus. Jérome, releva le col de son manteau en grelottant.

—Quels affreux hivers à cette Nouvelle-Angleterre! dit-il. Ah! Marguerite, s'il vous est possible de survivre à la honte et aux privations, ce froid terrible ne manquera pas de vous tuer.

Ils marchaient vers la chaumière pendant qu'ils parlaient. Marguerite en ouvrit la porte et fit entrer son cousin. Elle le conduisit au petit salon où elle avait été reçue après son accident. Elle rougit de mortification en voyant le regard que Jérome promena sur les murs blanchis à la chaux et sur les meubles communs qui l'ornaient. Un bon feu brûlait dans la cheminée et, près de ce feu, dans ses habits de travail, se tenait le mari de Marguerite. Pauvre Marguerite! le contraste était cruel. Elle éprouva en cet instant un mouvement de haine contre celui qui la forçait à rougir devant son cousin. Dans l'œil de ce dernier, sur sa lèvre dédaigneuse elle lut le mépris et le dédain. Et faut-il le dire? la honte de la pauvre enfant fut complète....

Les deux hommes se regardèrent un moment en silence: Jérome fit un petit salut dédaigneux, William ne salua pas du tout.

—Monsieur Gray, mon cousin Jérome McVane, dit Marguerite.

—J'ai déjà vu monsieur, répondit le jeune fermier avec la plus grande froideur.

Jérome, sans s'occuper davantage du mari de Marguerite, prit un siége, Marguerite en prit un autre, et tous deux, d'un commun accord, regardèrent monsieur William Gray comme pour lui dire:

—Mais allez-vous en donc!

William, sans le moindre doute, comprit ce double regard, car une expression de détermination se répandit sur ses traits; mais il ne se dérangea point. Si sa femme et son cousin ont quelque chose à se dire, il leur faudra parler devant lui ou ne pas parler du tout. Ah! si dans ce moment les yeux de Marguerite avaient été des pistolets, la vie du pauvre William n'aurait pas valu cinq sous d'assurance. Pourtant elle n'osa point faire de scène en présence de son cousin. Elle ne pouvait pas, malgré toute son audace, conduire celui-ci à sa chambre et, il n'y avait pas un seul autre coin de la maison où ils pouvaient causer en tête-à-tête. C'était à en devenir folle de rage, à en étouffer de colère.

Mais il fallait faire contre fortune bon cœur: elle s'assit, les lèvres serrées, pâle de fureur et d'humiliation, et vouant, dans le fond de son âme, ce misérable manant à toutes les divinités infernales.

Jérome sourit: mieux que tout autre il comprenait ce froncement de sourcils, cette expression de la bouche, cette pâleur qui recouvrait la tempête.

Toute confidence, toute conversation au sujet des affaires qui avait amené Jérome à la ferme, devenaient impossibles; ils le comprenaient, tous les deux, et il est assez probable que monsieur William Gray le comprenait aussi. Le jeune avocat resta à peu près dix minutes, parlant à sa cousine de la neige qui tombait, du vent qui sifflait, et d'autres topiques tout aussi intéressants. Puis, il se leva et donnant une poignée de mains à Marguerite, prit congé d'elle, sans même regarder William. Celui-ci ne bougea pas.

Mais ce prompt départ ne faisait point le compte de notre héroïne. Elle suivit son cousin sur la galerie où elle resta à causer pendant, pour le moins, une demi-heure; puis, Marguerite rentra au salon. William, toujours assis au coin du feu, n'avait pas bougé.

Alors, la tempête enfermée dans ce cœur de femme éclata dans toute sa fureur. Marguerite avait une langue et savait s'en servir. En entrant, elle alla droit à la cheminée et croisant ses bras sur sa poitrine, se planta toute droite devant son mari. Son corps tremblait de colère, ses lèvres étaient bleues et s'agitaient dans un mouvement convulsif; enfin, d'une voix rauque, elle s'écria, s'arrêtant à chaque mot:

—Monsieur William Gray... qui vous a donné le droit de m'espionner?

William ne leva pas la tête qu'il tenait inclinée sur sa main.

Alors, elle frappa le plancher de son pied et se mit à parcourir l'appartement avec toute la rage d'une panthère enfermée dans sa cage. Elle marchait de long en large frappant des pieds, jetant des cris qu'on aurait pu appeler des hurlements, renversant tout ce qui se trouvait sur son passage, ne s'arrêtant dans sa course effrénée que pour répandre à torrents sur le pauvre William des flots de reproches et d'imprécations dont aurait rougi toute autre femme de fermier.

—L'ignorance et la stupidité de certaines gens passent toute croyance, s'écriait-elle.... ah! je ne me soumettrai pas davantage à une semblable dégradation.... Je partirai.... je retournerai à la Virginie.... Là, du moins, je pourrai m'associer avec des gens civilisés, avec mes égaux.... Vous m'avez mortifiée à mort, ce soir, monsieur William Gray, le savez-vous?

Et reprenant sa course échevelée, elle continua à parler, s'adressant à elle-même:

—Ah! je n'ai que ce que je mérite! s'écria-t-elle.... Qu'elle folie m'a poussée à épouser un semblable manant?

A ce mot, un léger tressaillement agita le corps de William Gray, mais il ne leva pas la tête.

—Oui, un manant, continua-t-elle, un homme du peuple qui ne sait même pas signer son nom, qui me fait rougir à chaque instant par sa grossièreté, sa crasseuse ignorance....

Et, à cette lithanie, elle ajouta une vingtaine de phrases tout aussi aimables. William, la tête toujours cachée dans sa main, [il voulait peut être cacher sa pâleur et l'expression désolée de ses traits,] ne donnait aucun signe de vie. Il semblait ne rien voir, ne rien entendre et supportait cette tirade avec le stoïcisme d'un Indien. Ce silence, cette apathie apparente, augmentaient encore l'exaspération du petit démon. Elle s'avança sur son mari, lui secoua le bras à le lui démettre et, toute prête à l'égratigner de ses ongles roses, elle lui cria à l'oreille:

—William Gray, je pars pour Mc Vane Hall.

Pas de réponse: elle frappa du pied, et secouant son mari avec encore plus de force.

—M'avez-vous entendu, monsieur William Gray? Je vous dis que je pars.... que je pars demain avec mon cousin Jérome.

Même silence; elle continua:

—Je pars, parce que je ne puis plus supporter la vie de misère et d'humiliation que vous m'avez faite.... Je pars, parce que je vous déteste, parce que je déteste votre insipide mère, votre paysanne de sœur, cette chaumière bonne tout au plus à loger des porcs et que le plus pauvre de mes esclaves rougirait d'habiter. Je pars, enfin, parce que je déteste tout ce qui m'entoure; même ce ciel de la Nouvelle-Angleterre qui nous recouvre vous et moi.

Le front de William devint peut-être d'une nuance plus pâle, mais il ne fit pas un mouvement. Alors, à bout de forces et d'haleine, Marguerite jeta un dernier cri, un cri de rage, et se précipita hors de l'appartement.

Le lendemain, Marguerite était retenue au lit par une violente migraine, suite inévitable des fureurs auxquelles elle s'était livrée la veille. Son cousin vint la voir pendant la matinée. Madame Gray avec sa patience habituelle monta à la chambre de sa belle-fille pour lui parler de cette visite et lui dire que Jérome l'attendait au salon; d'un ton rempli d'insolence et comme si elle eut parlé à une servante, Marguerite ordonna à sa belle-mère de prier monsieur Mc Vane de repasser dans l'après-dînée.

En revenant des champs, William monta à sa chambre pour demander à sa femme comment elle se trouvait, mais elle lui tourna le dos et refusa de lui répondre. Il descendit sans rien dire et aussitôt dîner, retourna à son travail. Vers quatre heures, se sentant fatigué, il se coucha derrière un rocher qui servait de borne entre son champ et celui de son voisin. De l'endroit où il était, il pouvait apercevoir, à quelque distance, Marguerite, marchant lentement, appuyée au bras de Jérome. Il les perdit de vue, mais, au bout d'une demi-heure, il reconnut leurs voix tout près de lui. Ils venaient de s'asseoir sur le rocher derrière lequel il était couché. Il ne fit pas un mouvement et resta là, immobile et froid comme une statue. Il avait bien deviné quel était le sujet de leur conversation: Jérome essayait tout en son pouvoir pour décider sa cousine à partir avec lui.

—Comment pouvez vous hésiter, Marguerite? demandait-il avec impatience. De par le Ciel! qui peut vous retenir ici? Ce ne peut être bien certainement votre attachement pour ce William Gray.

Jérome donna à ce nom une expression de mépris qui fit monter la rougeur au front du jeune fermier. Mais Marguerite allait parler, il écouta.

—Oh! non! ce n'est pas cela, répondit-elle; il m'est tout-à-fait indifférent et même.... il y a des moments où il me semble que je le déteste. Tenez, je vais être franche; il m'est impossible de définir ce qui se passe en moi. Je voudrais partir.... aller rejoindre grand-papa et... malgré moi je sens quelque chose qui me retient ici

—C'est de la folie ceci! s'écria Jérome Mc Vane; mais après tout, je crois comprendre ce quelque chose qui vous retient et j'ajouterai à ce que j'ai déjà dit; Marguerite, menez votre mari avec vous à Mc Vane Hall. C'est votre grand-père lui-même qui m'a chargé de vous faire cette offre. Si vous pouvez supporter l'humiliation de la présence de cet homme, nous le pouvons aussi. Réfléchissez Marguerite et consultez votre mari. Si vous consentez à me suivre, seule ou avec lui, je vous attendrai jusqu'à la semaine prochaine; si vous refusez ou même si vous hésitez, je pars demain et les offres dont je suis porteur ne vous seront jamais renouvelées. Dès mon retour à la Virginie, si je reviens seul, votre grand-père partira pour l'Europe.

—Eh bien! je partirai.... je partirai! s'écria Marguerite; ma résolution est bien arrêtée. Je suis dégoutée de la misérable vie que je mène, dégoutée de tout ce qui m'entoure.... dégoutée de moi-même. Je dirai votre proposition à monsieur Gray, s'il accepte, eh bien! qu'il vienne avec nous. S'il refuse, je partirai seule.

Elle se leva tout en parlant et William les entendit qui s'éloignaient. Mais il ne quitta pas sa cachette. Le jour s'effaça peu-à-peu, les étoiles se levèrent l'une après l'autre pour se refléter, comme de jeunes coquettes, sur la neige transparente et argentée; William ne vit rien. Les employés avaient quitté le champ et étaient retournés à la ferme. On avait poussé les bestiaux dans l'enclos où on les enfermait tous les soirs, mais William n'avait rien entendu. Il restait là, couché sur l'herbe humide, immobile, écoutant seulement la voix de son cœur, et cette autre voix qui venait de jeter sur lui le mépris et l'humiliation.

Quand il se releva en détirant ses membres raidis par le froid on eût dit un autre homme. William Gray avait vieilli de dix ans.

CHAPITRE XVII

LIBRE!

Lorsque William reparut à la ferme, le souper était terminé depuis longtemps; mais Lizzie avait gardé celui de son frère près du feu et était restée à la cuisine pour l'attendre. Madame Gray était sortie: un voisin était venu la chercher pour veiller près du lit de son enfant malade.

William s'assis près de la table et, comme quelqu'un qui agit en dormant, il présenta sa tasse à sa sœur. Celle-ci, tout en versant le thé, lui dit:

—Elle [Lizzie se servait toujours de ce pronom personnel pour désigner sa belle-sœur] a laissé ses ordres avant de monter: il faut que tu ailles immédiatement près d'elle, Bill. Elle a probablement envie d'égratigner quelqu'un.

William avala son thé et se leva de table.

—Quoi! s'écria Lizzie, tu ne soupes pas!.... mais....

Et elle regardait son frère comme si elle le voyait pour la première fois:

—Dis-moi, continua-t-elle, qu'est-il arrivé, Bill? tu est tout pâle... tout chose!

—Je ne me sens pas très bien, ce soir, répondit-il en mettant le pied sur la première marche de l'escalier.

Il trouva sa femme occupée à écrire. Il n'y avait en elle aucun des signes de ses colères habituelles. Elle était calme comme on l'est toujours après une résolution arrêtée.

—J'écris à grand-papa, dit-elle, en désignant du doigt la lettre commencée. Je lui annonce ma prochaine arrivée.

Il ne dit rien, se contentant de fermer la porte derrière lui; il appuya son dos à cette porte, tenant ses yeux fixés sur le visage de sa femme avec une expression dont elle se souvint toute sa vie.

—Je suis malheureuse, continua-t-elle, et je veux m'en aller.

Aucune réponse.

—Grand-papa dit que vous pouvez venir avec moi si vous le désirez; je lui écris, que faut-il lui répondre?

—Ce que vous voudrez, Marguerite.

Elle tapa du pied:

—Ceci n'est pas une réponse, dit-elle; dites-moi, William, voulez-vous venir avec moi à Mc Vane Hall?

—Désirez-vous que j'aille, Marguerite? demanda-t-il.

—Mon désir n'a rien à faire avec ce que je veux savoir, dit-elle avec froideur. J'attends votre réponse, monsieur William Gray. Faut-il annoncer votre arrivée à grand-papa? ou faut-il lui dire que vous préférez rester ici?

—Dites à votre grand-père, répondit-il, tout ce qui vous plaira, Marguerite, mais ne lui parlez pas de moi. Non! s'écria-t-il avec un air d'autorité si soudaine et si impérative que, malgré elle, elle fit deux pas en arrière. Ne lui parlez pas de moi! je ne puis plus en supporter davantage. Partez, restez, faites ce qu'il vous plaira, vous ne me trouverez plus jamais sur votre chemin.

Ce furent les dernières paroles qu'elle entendit sortir de ses lèvres, ce fut la dernière fois qu'elle rencontra son regard. Oh! si en ce moment elle avait pu comprendre la signification de ses paroles!

Il descendit l'escalier et quitta la maison. En passant dans la cuisine, il prit son chapeau et son pardessus qui étaient suspendus à un crochet et les mit tout en marchant. La nuit était brillante mais glacée... le jeune homme marchait rapidement et bientôt il laissa derrière lui les dernières lumières du village.

Marguerite ne finit point sa lettre ce soir là. Elle était indécise, anxieuse, vexée. Elle resta longtemps assise à la fenêtre de sa chambre, promenant son regard pensif sur les étoiles brillantes qui scintillaient sur la voute du ciel et attendant son mari avec une muette impatience. Quelles pensées, quelles craintes, quels sentiments agitaient ce cœur d'enfant? hélas, le savait-elle bien elle-même.

Au moment de se coucher, elle ajouta cette ligne à la lettre commencée:

"Je ne sais pas encore si mon mari "viendra ou non, mais quant à moi, je "viens."

Elle dormit fort tard le lendemain et quand elle descendit, on avait fini de déjeuner.

—Marguerite, demanda madame Gray, pouvez-vous nous dire où est William? il n'est pas venu déjeuner.

—Non, répondit Marguerite, je ne sais rien de lui, je ne l'ai pas vu depuis hier soir.

La mère et la fille échangèrent un regard plein de la plus vive inquiétude. Marguerite mangea en silence, et, après avoir terminé son déjeuner remonta comme d'ordinaire à sa chambre.

Vers dix heures, elle aperçut Jérome qui se dirigeait vers la ferme; elle descendit en toute hâte et courut à sa rencontre. Ils se promenèrent ensemble et rentrèrent longtemps après dîner. Son cousin la quitta à la porte du cottage. Elle avait décidé son départ pour le surlendemain et commença, à peine montée, à arranger sa malle. Il y avait bien déjà une heure qu'elle était entrée et le jour tirait à sa fin, lorsque la porte s'ouvrit avec violence et Lizzie se précipita dans la chambre. Marguerite se retourna avec colère prête à protester contre une pareille invasion, mais la figure bouleversée de sa belle sœur l'épouvanta et arrêta sur ses lèvres les paroles hautaines qui allaient s'en échapper.

—Quand avez-vous vu William, la dernière fois? demanda Lizzie hors d'haleine.

—Hier soir, répondit la jeune femme, étonnée et tremblante. Il était, je crois, huit heures.

—Et...., continua l'inexorable Lizzie, vous vous êtes querellés?

Marguerite rougit, pâlit, elle commençait à pressentir un malheur.

—Pourquoi me demandez-vous tout cela, demanda-t-elle d'une voix tremblante d'anxiété.

—Parce que, cria Lizzie violemment agitée, parce qu'on ne l'a pas vu depuis hier soir. Après vous avoir quittée, il est parti, et personne n'a plus entendu parler de lui. Que lui avez-vous fait, Marguerite? Que lui avez-vous dit? Parlez, mais parlez donc... je veux tout savoir, entendez-vous?

Et l'impétueuse Lizzie élevait au ciel ses poings crispés dont, par instant, elle semblait vouloir menacer sa belle-sœur.

Celle ci, passablement effrayée, inquiète malgré elle du sort de son mari, comprenait instinctivement que la colère et la rébellion n'étaient point de saison pour le moment. De plus, elle était elle-même trop tourmentée, trop agitée, pour songer à se fâcher.

—Je ne lui ai rien dit.... balbutia-t-elle, seulement que j'allais partir.... je lui ai même demandé de venir avec moi.

Lizzie Gray se mit à rire d'un rire hystérique, d'un rire qui tenait de la folie.

—Ah! s'écria-t-elle, en regardant sa belle sœur d'un air qui n'avait rien d'amical, vous lui avez dit que vous partiez! Ah! vous lui avez proposé de l'emmener avec vous! Ah! ah! ah! Vous n'avez donc pas assez d'esclaves à torturer, à fouetter, sur votre habitation, Marguerite Mc Vane, qu'il vous faille encore traîner celui-ci avec vous?.... Ah! ah! Voulez-vous que je vous dise, moi, pourquoi il est parti? C'est que vous l'avez rendu fou par vos méchancetés, vos querelles continuelles.... Et! qui sait si vous ne l'avez pas peut être poussé à se tuer!.... Mais....

Et Lizzie poussa un cri de douleur et de menace:

—Ah!.... mais... s'il est mort... prenez garde à vous! Marguerite Mc Vane... car je vous tuerai, je vous le jure!

Et elle sortit de la chambre, laissant Marguerite pâle et tremblante.

Oh! qu'avait-elle fait? qu'avait-elle fait?

La nuit se passa; puis un autre jour, une troisième nuit, et aucune nouvelle de William n'arrivait. Charley Byrn et une douzaine de jeunes gens du village étaient à sa recherche. Le village était dans un état d'excitation impossible à décrire.

Dans la chaumière, la pauvre mère était comme folle, et Lizzie n'en valait guère mieux. Marguerite restait dans sa chambre dans un état d'épouvante, d'angoisse et de remords impossible à décrire.

Oh! qu'avait-elle fait? qu'avait-elle fait?

Quatre longs jours se passèrent encore; les recherches se continuaient, mais toujours inutilement. Jérome n'était pas parti. Il n'osait proposer à Marguerite de le suivre dans l'état d'inquiétude où elle se trouvait; il n'osait l'abandonner dans un tel moment. Vers le soir du cinquième jour, il entra dans la chaumière, une lettre à la main; il l'avait prise à la poste; elle était adressée à madame Gray.

Marguerite s'en empara en jetant un cri de joie: elle avait reconnu l'écriture de son mari; elle l'ouvrit vivement, mais s'arrêta aux premières lignes; ce n'était pas pour elle, mais pour sa belle-mère. La lettre commençait par ces mots: Ma chère mère.

Mais Marguerite levant les mains au ciel avant de continuer, s'écria dans un cri de reconnaissance:

—Merci, mon Dieu! merci! Il n'est pas mort!

Elle reprit sa lecture et lut d'un seul trait:

"Ma chère mère, je suis désolé de "vous avoir causé tant de peines et "d'anxiétés, mais croyez qu'il n'était "pas en mon pouvoir de vous les éviter. "Si j'étais resté, ma mère, je serais de-"venu fou ou j'aurais fini par commettre "un crime. La nuit où j'ai quitté la "ferme, j'ai marché jusqu'à Boston, et "là, j'ai pris les chars pour New-York, "le lendemain. Un steamer, "La Belle "Louise" part demain pour l'Australie; "je me suis rendu à bord et le capitaine "a consenti à me recevoir parmi les "hommes de l'équipage. Quand vous re-"cevrez cette lettre, ma mère, je serai à "des centaines de milles de vous. Ne "m'en veuillez pas trop! et dites-vous, "qu'en partant votre fils a fait son de-"voir. Si j'étais resté, Dieu sait ce "qui serait arrivé! L'esprit du mal par-"lait si haut et si fort en moi quelque "fois, que je me sentais pris du désir de "me tuer ou de tuer quelqu'autre per-"sonne. Ne m'oubliez pas dans vos priè-"res, ma mère, car j'ai bien besoin de "la protection de Dieu. Rappelez-moi "au souvenir de Lizzie et de Byrn. Di-"tes à Charley que, si je vis, je lui en-"verrai l'argent que je lui dois, d'ici à "six mois. Dieu seul peut dire quand je "reviendrai près de vous, mais du cou-"rage, ma mère! Si nous ne devons pas "nous revoir en ce monde, nous nous "retrouverons dans un monde meil-"leur."

C'était tout! et pas un mot pour elle! pour elle, sa coupable femme! pour elle, la seule cause de son départ! Marguerite jeta la lettre sur le plancher avec un cri de désespoir qui retentit dans toute la maison.

—Oh! qu'ai-je fait? s'écria-t-elle, en se tordant les bras, mon Dieu! qu'ai-je fait?

Madame Gray et Lizzie accoururent à ses cris; Jerome leur expliqua ce qui venait d'arriver. Lizzie ramassa la lettre et la lut à haute voix. La pauvre mère, appuyée à l'épaule de sa fille, suivait des yeux, dévorant chaque mot. Pendant cette lecture, Marguerite continuait à jeter des cris et à sangloter.

Madame Gray, pâle, comme frappée de la foudre, tomba, presque sans connaissance dans un fauteuil.

—Parti!... mon enfant!... il est parti!... répétait-elle d'une voix mourante.

Jérome, touché du désespoir de la pauvre mère, s'approcha d'elle et essaya de la consoler par quelques paroles de sympathie, mais Lizzie se jeta sur lui avec la rage d'une tigresse et, le saisissant par le bras:

—Allez-vous en! cria-t-elle avec violence, allez-vous-en et amenez-la cette créature maudite.... amenez-la, avec vous, ou je vous chasserai tous les deux, et de force, de cette maison. Regardez-la....

Et elle montrait Marguerite du doigt:

—Regardez-la, l'hypocrite! la menteuse! l'infâme! Elle a brisé le cœur de mon frère... elle l'a chassé de chez lui... et maintenant, elle ose pleurer... elle voudrait faire croire qu'elle le regrette! Oh! amenez-la! répéta-t-elle avec une sorte de frénésie, amenez-la! ou je lui arracherai les yeux devant vous. Je la déteste, et je ne veux pas qu'elle reste une minute de plus sous ce toit.

Jérome comprit qu'elle était de force à faire comme elle le disait. Il prit sa cousine par le bras et l'entraina hors de la chaumière.... Marguerite ne voyait, ne comprenait rien, elle se vit sur la route sans savoir comment elle s'y trouvait et se laissa conduire par Jérome à l'hôtel du village sans paraitre même comprendre où elle était. Elle semblait anéantie, écrasée par le terrible coup qui venait de la frapper, et ne laissait échapper de ses lèvres que ces mots:

—Oh! qu'ai-je fait? qu'ai-je fait?

Le lendemain, de grand matin, Jérome fit une nouvelle visite à la ferme pour réclamer la malle de sa cousine. Il ne vit pas madame Gray, mais fut reçu par Lizzie avec un nouveau déluge de gros mots et de sottises; elle ne lui permit pas d'entrer dans la maison, mais parut un moment plus tard sur la galerie où elle l'avait laissé, traînant derrière elle la malle où elle avait jeté pêle mêle, robes, manteaux, chapeaux, souliers, livres, bijoux, enfin tout ce que Marguerite avait laissé dans sa chambre.

[A continuer.]

Livres, journaux, etc.—La maison ard fait dans le moment l'ouverture des caisses qu'elle a reçues dernièrement de New York, et qui renferment des myriades d'articles tels que livrets, portefeuilles, carnets, papier à lettres enveloppes, encres, encriers, plumes, porte-plumes, albums, autographes, porte-monnaies, articles se distinguant tous par une originalité et un cachet de bon goût. Par la même occasion la maison a reçu tout un assortiment de livres nouveaux, œuvres classiques, scientifiques et littéraires. De ces dernières il s'en trouve de fort jolies et portant les signatures de romanciers, à juste titre, les plus en vogue. [illegible]

Bitter Malakoff.—Cet amer plus généralement connu sous le nom qu'on a lu, gagne chaque jour dans la faveur publique, ainsi qu'en fait foi son usage très répandu. Le mérite trouve toujours son niveau: s'il en est ainsi des hommes, pourquoi n'en serait-il pas de même des choses? Si M. Wals a éprouvé quelque difficulté à faire connaître le "Malakoff Bitters," il n'en a éprouvé aucune à le faire apprécier; des médecins bien connus ici ont analysé cet excellent tonique et en ont proclamé les qualités nombreuses. L'année dernière M. Wals a fondé en France une succursale de son établissement, et si nos renseignements sont exacts, son délicieux produit y est hautement apprécié des connaisseurs.

Plusieurs dames influentes de notre ville, ayant appris que l'Hon. Charles Gayarré avait l'intention de vendre les tableaux et objets d'art qu'il possède depuis de longues années, lui ont adressé la lettre suivante:

A l'Hon. Chas. Gayarré.

Nous, soussignées, formées en comité, pour représenter vos amis et vos nombreux admirateurs, apprenant que vous désirez vous défaire d'une collection de tableaux, de lithographies, d'objets d'art, et persuadées qu'il est impossible de le faire, dans une vente publique, sans les sacrifier complètement; nous avons résolu d'obtenir votre consentement pour en disposer, à votre bénéfice, d'une façon privée et le plus avantageusement possible.

En attendant une réponse veuillez agréer, monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

· COMITÉ EXÉCUTIF.

Françaises.	Américaines.
Mmes A Baldwin,	Mmes J Morris,
O Carrière,	Pat Kelly,
J A Aigé,	J D Miller,
J Augustin,	S Delgado,
A Beck,	Gayle Aiken,
E Carrière,	Abbie Britton,
A Schreiber,	G Kohn,
C N Wogan,	E A Burke,
J M Bonzano,	Judge H we,
C Lafitte,	Dr Holliwell,

M. Ch. Gayarré a répondu par la lettre suivante:

Nouvelle-Orléans, 8 novembre 1883.

Mmes F. D Miller, A. Baldwin, S. Delgado, O. Carrière et autres, formant le comité exécutif:

Mesdames,

Les regrets que j'éprouvais, en me voyant forcé de me séparer de peintures et d'objets d'art qui m'étaient chères, moins encore à cause de leur valeur intrinsèque, qu'à cause des souvenirs qu'ils me rappelaient du temps plus heureux, ont fait place à un sentiment bien légitime d'amour-propre et de profonde gratitude, quand j'ai reçu la lettre si délicate que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, en date du 7 courant.

La formation spontanée de votre comité exécutif est une preuve bien puissante de l'estime et de la sympathie dont je suis l'objet de votre part. J'en ai éprouvé une de ces émotions qui ne s'oublient jamais.

Je vous remercie chaleureusement de votre généreuse sollicitude à mon égard, et j'ai l'honneur d'être, avec respect et reconnaissance, votre très obéissant serviteur,

CHARLES GAYARRÉ.

ATHÉNÉE LOUISIANAIS.

CONCOURS LITTÉRAIRE DE 1883.

L'Athénée, réuni en séance spéciale, le 29 juin, a adopté les dispositions suivantes pour le concours de 1883:

PROGRAMME.

Il y aura deux classes de concourrents, l'une comprenant les hommes, l'autre les femmes.

Chaque classe aura à traiter un sujet séparément.

Une médaille d'or sera accordée, au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classe, les deux médailles étant d'égale valeur.

Toute personne résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

Le concours est ouvert à partir du 1er juillet 1883, jusqu'au 15 février 1884 inclusivement.

Les manuscrits ne seront plus reçus après le 16 février; ils seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, et seulement sur le *recto* et les *lignes*; ils ne devront pas dépasser 20 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Il est laissé à la discrétion du "comité d'examen" d'ouvrir les lettres des candidats qui auront mérité les médailles, pour s'assurer s'ils sont dans les conditions du concours.

Le comite pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenables.

Les deux manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée.

La présentation des prix se fera publiquement, dans une séance spéciale. On réunira, pour la circonstance tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Les noms des lauréats seront proclamés après la lecture des manuscrits qui auront obtenu les médailles, ainsi que les noms des concourrents à qui des mentions honorables auront été accordées.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaitre sa devise s'exposera à être mis hors de concours.

Toute personne qui a obtenu ou obtiendra la médaille ne pourra plus concourir jusqu'à nouvel ordre.

Les sujets choisis sont les suivants, et devront être traités en prose.

Pour les femmes:

MME DE STAEL; SA VIE, SES OUVRAGES.

Pour les hommes:

PROGRÈS ET MISÈRE.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire.

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER
P. O. Box 3246.

THE NEW-ORLEANS BEE.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, nearly 57 years ago and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning:

Per annum, $3; six months, $1,50; four months, $1; three months, 75 cents.

Address: Editors "N. O. Bee."

Liste complète des navires dans le Port de la Nlle-Orléans

Comprenant les noms des navires et de leur capitaines, ceux des consignataires, avec indication du tonnage, du mouillage et de la destination

STEAMERS

Accomac Ang, 1639 Renton pour Liverpool 48 6e dist, Hall & Vaughan
Briscoe Ang, 1487 Scott pour le Havre 44 6e dist, A K Miller &co
Clinton Am, 1187 ——— Laid Up Alger, C A Whitney &co
Castilla Esp, 1606 Sabiruch pour Bar's Mal'ga 37 1er dist, G Corral &co
Chalmette Am, 1981 Reed pour New York Alger, M La & T RR & SS co
Egyptian Monarch Ang, 2858 Lows pour Liverpool, 47 6e dist, Silas Weeks &co
Egbert Ang, 1111, Blacklock pour Brême 46 6e dist, A K Miller &co
Federico Esp, 1460 Gartiez pour Liverpool 46 6e dist, L Ranger &co
Fournel Fr, 1554 Prado pour le Havre, 26 3e dist, A Schreiber
Gussie Am, 998 Hill Laid Up Alger, M La & T RR & SS Co
Gleurath Ang 1109 Taylor pour Brême 1re rue. Forstall Clayton &co
Joseph Ferens Ang, ——O'Neill pour——21 1er dist, Knoop, Frerichs & Co
Kate Ang 1361 Durkie pour Sébastopol, 26 3e dist, Forstall, Clayton &co
Lancaster Ang, 1145 Steeves pour Liverpool 3e rue, DeWolf & Hammond
Lone Star Am, 1301 Quick pour New York Alger, M La & T RR & SS co
Milanese Ang, 1635 Trenick pour Liverpool 36 1er dist, A K Miller &co
Murciano Esp, 1552 Luzarraga pour Liverpool 27 1er dist, A K Miller &co
Panama Fr, 1621 Pavard pour le Havre 8e rue Orthwein Bros
Platamoller Ang, 1196 Rowe pour Gênes Guebna, Forstall Clayton &co
Prins Alexander All, 2280 Hellman pour Brême 26 3e dist, A K Miller &co
Paris Fr, 2663 Artur pour le Havre 41 6e dist, Forstall Clayton &co
Regina Ang, 1565 Cook pour Revel, 44 6e dist, A K Mil er &co
Roxburgh Castle Ang, 1233 Turpin pour Brême 46 6e dist, A K Miller &co
Rosalie Ang, 1169 Tyler pour———Alger, A K Miller &co
State of Alabama Ang, —— Wyllie pour——— 6e dist, Ross Keen &co
W G Hewes Am, 675 Hill pour———Alger, M La & T RR & SS Co
Wydale Ang, 1271 Hick pour le Havre 44 6e dist, Hall & Vaughan
Yucatan Ang, 1842 Watson pour Liverpool 30 1er dist, T & G Forwood

NAVIRES

Friedrich All, 1453 Braggerman pour Brême 18 3e dist, A K Miller &co
Fred B Taylor Ang, 1799, Tilley pour——— de rue, A K Miller &co
Ile Marthe Fr, 1276 Tranchemer pour le Havre 3e 3e dist, A K Miller &co
Thos Lord Am, 1267 Harper pour le Havre rue Market, Silas Weeks &co
Wm Tapscott Am, 1593 Hay pour le Havre 32 1er dist, Silas Weeks &co

BARQUES

Domenico Lanata Ital, 559, Farina pour ——— 18 2e dist, A Lanata
Diana All, 370 Heyeker pour ——— 13 1er dist, J L Phepps &co
Elise Aut, 655 Ivancich pour Gênes 16 2e dist, S A Cecullich
Freihandel All 733 Waechter pour Brême 21 1er dist, E F Stockmeyer &co
Louisiana Ital 639 Podesta pour ——— Gretna A Dalery
Maria Theresa Esp, 292 Ferrer pour Barcelone 33 1er dist G Corrall &co
Nuevo Lautaro Esp, 465 Moragas pour l'Espagne, 3e rue G Corral &co
Privateer Ang, 875 Byewell pour Cadix 37 1er dist, Hall & Vaug an
Regina Am, 513 Hussey pour ——— 1re rue, Barbed Asphaltum co
Raffaele Ligure Ital 458 Moresco pour——— 18 2e dist, Ross Keen &co
Scoti Lubrevachi Aut, 650 Sabor pour——— 1re rue, A K Miller &co
Stephen G Hart Am, 589 Pierson pour Providence, Gretna, Silas Weeks &co

BRICKS.

Victoria Esp. 247 Ki tiler pour———3e rue, D Fatjo &co

GOELETTES.

Anna L Mulford Am, 516 Thompson pour ——— 14 1er dist, E A Yorke
Alice Montgomery Am, 659 Lavender pour Boston 1re 3e dist, au capitaine
Charles S Davis Am, 506 Hand pour——— 15 1er dist, E A Yorke
Gussie Wilson Am, 122 pour ——— Gretna Woodward & Wight
Ida C Ballard Am, 521 Richards pour Boston rue Julia, Crescent City Ice co
Luisito Am, 59 ——— pour ——— 18 2e dist, au capitaine
Maria Mex 190 Puig pour ——— 3e rue Avendano Bros
Yosemite Am, 125 Russel Laid Up 26 3e dist, Woodward & Wight

LISTE DE NAVIRES

Partant pour la Nouvelle-Orléans.

NEW-YORK.

Steamship Jessie, Cheney......expédié 3 nov
Steamship Chalmette, Reed......parti 2 nov
Steamship Hudson, Freeman......parti 3 nov
Steamship City of Dallas Leitch, expédié 25 oct

PHILADELPHIE.

Goelette E T Cottingham, Smith....partie 29 oct
Goelette Furman L Mulford, ——, en chargement 30 oct

BOSTON.

Barque E A Allen Tarr......en chargement 1 nov

BATH, MAINE.

Navire Scotia, Sprague............parti 3 nov

BRISTOL.

Barque Principe de Napoli, Costandi....parti 28 oct

B rque Lady Russell, Morrison,......partie 4 oct

BORDEAUX.

Barque Alphonse et Marie No 2, Privat, en chargement 15 oct

Barque Lina, Ivancich..............partie 26 oct

BARCELONE

Barque Cesqui Isatore, Allegro......partie 20 oct
Navire Sysköse, Keppleres..........parti 11 oct
Steamship Vida, Hale, Lazarraga....parti 6 nov

CARTHAGENE.

Navire Gustaf Adolf, Dahlberg, expédié 15 sept

CARDIFF.

Barque Neoposte, Potter, en chargement 14 sept

DUNQUERQUE.

Navire Citadel, Henry.............parti 10 oct

GENES.

Barque Giuseppe Lanata, Gandolfo, partie 23 sep

GLASCOW.

Navire Lamarshire, Birnie........parti 29 oct

HAVRE.

Steamship Le Chatelier.............parti 23 oct
Steamship Marcelli e. Kuelza........partie 25 oct
Barque Candide, Trapani............partie 9 oct
Barque Nimrod, Gerolimich..........partie 19 oct

KINGSTON, JA

Steamship Chilian, Coward.........parti 7 oct

LIVERPOOL

Steamship Lepoora, Argyro..........parti 20 oct
Steamship Alava, De Longa..........parti 20 oct
Steamship Cogseller, Nevil.........parti 5 oct
Steamship Bernard Hall, Wallace,.......parti 5 oct
Steamship Texas, Couch.............parti 20 oct
Steamship Legislator, Woodcock.......parti 20 oct
Navire Nettie Murphy, Doty..........parti 1 nov
Navire Armida, C ...., en chargement 19 oct
Navire Charles, Perry,..............parti 11 oct
Navire Vancouver, Allen............parti 5 oct
Navire Flying Foam, Tyrel..........parti 6 oct
Barque John Watt, Sweetser.........parti 4 oct
Barque Maria Stenesmo, McLaren......parti 9 sep
Barque Mary Durkee, Newcomb.........parti 21 oct

LONDRES.

Steamship Rosen, Magnisen, ...parti 25 oct
Barque Bertha, Kester..............parti 4 oct

RIO DE JANEIRO.

Steamship Delamb e, McAuley.......parti 20 oct
Navire Imperter, Smith............parti 14 sept
Barque Drotning Sophia Svensen, partie 16 sep

MARSEILLE.

Steamship Santiago, Riberas.........parti 4 oc
Barque Sator, Mislo...............partie 4 oct
Barque Roma, Gerolimich............partie 22 sept
Brick Primo, Cafiero..............partie 7 oct
B arque Blandina 1 ....partie 10 oc

MERCHANTS' MUTUAL INSURANCE COMPANY

[OF NEW ORLEANS]

No 164 CANAL STREET.

TWENTY-NINTH ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their charter, the company publish the following statement:

Premiums received during the year ending May 31, 1883 including unearned premiums of the previous year—

On Fire risks	$348,848 79	
On Marine risks	22,023 70	
On River risks	22,912 63	
Total premiums		$393,784 12
Less unearned premiums		75,281 00
Net earned premiums 31st May, 1883		$318,503 12
Losses paid—		
On fire risks	$56,527 52	
On marine risks	12,201 25	
On river risks	4,495 50	
Taxes and expenses, less interests	26,164 16	
Reinsurances and return premiums	16,100 26	
		$116,488 79
Profit		$102,014 33

The company has the following assets:

Real estate	$244,890 53
Bank, Railroad and other stocks	61,234 76
Notes secured by mortgage and pledge	149,330 00
Bills receivable	61,096 58
Premium in course of collection	36,450 66
Stock of Vallette Dry Dock Co	11,363 50
New Orleans Water Works Co	19,900 00
Louisiana Consols	15,426 25
City time	3,600 00
Judgment on mortgage notes	4,335 00
Cash on hand	32,579 62
	$638,334

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the company.

PAUL FOURCHY, President.
G. W. NOTT, Secretary.

STATE OF LOUISIANA,
Parish of Orleans, City of New Orleans,
Sworn to and subscribed before me the 11th day of June, 1883.
JAMES FAHEY, Notary Public.

At a meeting of the Board of Directors held on the 11th day of June, 1883, it was resolved that in addition to the interest dividend of Ten Per Cent already paid to the stockholders, a further dividend of TWENTY-FIVE PER CENT. on the net earned participating premiums for the year ending May 31, 1883, be paid on the third Monday of July next.

—DIRECTORS—

P. MASPERO,	JNO. B. LALLANDE,
M. W. SMITH,	J. J. FERNANDEZ,
D. FATJO,	PAUL FOURCHY,
EDWARD TOBY,	D. A. CHAFFRAIX,
D. W. TAYLOR.	CHAS. LAFITTE,
	JOS. A. SHAKESPEAR.

13 juin—

ASSURANCES.

Etat Annuel de la Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans

Pour l'année expirant le 31 décembre 1882.

Primes sur les incendies	$19,589 40	
Primes maritimes	196,191 62	
Primes de rivières	35,765 19	$651,856 21
Primes acquises en 1881		87,968 10
Total des primes		$739,820 13
A déduire—		
Primes non acquises	$301,117 02	
Primes remboursées	54,509 90	
Réassurances	90,661 35—	395,401 00
Primes nettes acquises		$414,427 42
A(?) er, loyer et sauvetage		45,086 13
		$459,473 60
A déduire—		
Pertes de feu	$133,793 62	
Pertes maritimes	42,933 10	
Pertes de rivières	19,127 64	
Total des pertes	$361,850 36	
Dépenses générales, commissions, rebates, taxes, etc.	174,565 25—	426,364 61
Profits nets		$83,608 9
Ajouter—		
Montant au crédit de profits et vertes	$145,255 10	
Moins dividende de juillet 1882	25,000 00—	120,255 10
Surplus		$153,344 00
A déduire—		
Réclamations fixées, non fixées et non acceptées		46,410 26
Surplus net, 31 décembre 1882		$106,933 33

Situation le 31 décembre 1882:

VALEURS AU PRIX DU MARCHÉ.

Argent dans les banques	$90,104 79
300 bons des Etats-Unis, 4 pour cent	330,000 00
50 bons Levée Steam Cotton Press	35,250 00
2 bons du New Orleans Pacific Railway	1,730 00
10 bons de la Louisiana Ice Manufacturing Company	10,000 00
50 bons du New Orleans Water Works	27,000 00
60 bons du New Orleans City Railroad	27,500 0
1 bon du Bataillon Washington Artillerie	500
15 actions du New Orleans City Railroad	1,290 00
5 actions de la State National Bank	545 00
30 actions de l'Importers' Bonded Warehouse Co	1,380 00
120 actions de la Valette Dry Dock Company	3,000 00
1 action du New Louisiana Jockey Club	750 0
Propriété foncière en ville	132,940 00
Billets, 1re hypothèque	115,097 66
Prêts sur demande	67,900 00
Billets garantis par nantissements	0 00
Billets à recevoir en règlement de primes	13,476 63
Primes en cours de collection	62,761 97
Dû par agents et au cours de transmission	10,645 27
Compte en dépens	716 36
Dû par compagnies d'assurances pour pertes réassurées et déterminées	17,601 14—$675,588 62

PASSIF.

Fonds capital	$500,000 00
Réserve pour primes non acquises	301,117 02
Réserve pour réclamations non déterminées	46,410 26
Dividende non réclamé	4,315 50
Dû à la Factors and Traders' Insurance Company	11,400 29
Dû à d'autres compagnies pour réassurances	5,511 72
Excédant net comme ci-dessus	106,933 33—$975,588 62

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.

J. W. HINCKS, Secrétaire. J. TUYES, Président.

Fait et assermenté devant moi, ce 13 janvier 1883.

JAS. FAHEY, Notaire.

Nous, soussignés, comité spécial désigné par le Conseil de Direction de la Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans, pour évaluer l'actif à ladite Compagnie, déclarons par le présent avis qu'après un examen minutieux, l'évaluation du dit actif, comme il est spécifié ci-dessus, est vraie et correcte.

[Signé] CHARLES T. DUGAZON,
J. ALDIGÉ,
A. D. SCHREIBER.

A un meeting du Conseil de Direction tenu le [illegible] 1883, il a été résolu de payer, sur demande, le dividende-intérêt semi-annuel de cinq pour cent sur le fonds capital aux actionnaires ou à leurs ayant-droit.

Nouvelle-Orléans, 13 janvier 1883.

—DIRECTEURS—

JULES ALDIGÉ,	E. GALLY,
THEO. BRIERRE,	CHAS. LAFITTE,
W. A. BELL,	PIERRE POUTZ,
ANT. CARRIÈRE,	AD. SCHREIBER,
CHAS. T. DUGAZON,	CHAS. E. SCHMID
D. FATJO,	JULES TUYES.

Southern Insurance Company of New Orleans

(Compagnie d'Assurance du Sud de la Nlle-Orléans.

RUE DU CAMP, 31.

CAPITAL......$300,000

Exposé de ses opérations des six (6) premiers mois et 10 jours (soit du 20 novembre 1882 au 31 mai 1883.)

Primes reçues—		
Sur des risques d'incendies	$62,159 53	
Sur des risques de mer	6,599 52	
Sur des risques de rivière	5,586 27	
Primes totales		$74,345 32
Pertes payées		
Sur des risques d'incendies	$3,070 31	
Sur des risques de mer	3,419 36	
Sur des risques de rivière	355 93	
	$6,845 60	
Escomptes et commissions	9,686 64	
Réassurances et primes remboursées	4,961 80	$21,494 04
Surplus		$52,851 28

ERNEST MILTENBERGER, président.
SCOTT McGEHEE, secrétaire.

Cette compagnie assure aux prix courants ou ceux du tarif les plus réduits, allouer l'escompte comptant annuel, et en outre, partage entre TOUS ses assurés, à la fin de chaque année fiscale.

50 pour cent

ses profits, après en avoir déduit six (6) pour cent d'intérêt par an sur le fonds-capital.

La charte pourvoit aussi que 25 pour cent des profits seront mis de côté comme fonds de réserve, lequel fonds doit s'accumuler jusqu'à ce qu'il soit élevé à $300,000, et ne peut jamais être touché si ce n'est pour le paiement des pertes après que tous autres fonds de la compagnie (le fonds-capital excepté) auront été épuisés.

Aucune autre compagnie n'offre de tels avantages ni n'est fondée sur des bases plus solides et plus conservatrices.

Les souscriptions à son fonds-capital sont complètes et entièrement intactes.

La grande libéralité de la compagnie à l'endroit de ses assurés la recommande au patronage du public qu'elle sollicite respectueusement.

Pertes promptement et équitablement ajustées et payées.

14juin—1m

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurances du Peuple de la Nouvelle-Orléans.

Bureau, 12 rue Carondelet.

Douzième Etat de Situation Annuel.

CONFORMÉMENT aux exigences de sa charte, la Compagnie publie l'exposé suivant:

Primes reçues durant l'année expirant le 30 juin 1883:

Sur les risques d'incendie	$133,297 03	
Sur les risques de rivières	13,057 5	
Sur les risques de mers	17,667 72	
A ajouter, les primes non échues de 1882	20,294 52	$184,296 77
A déduire les primes non échues en 1883	$26,401 00	
Moins les primes remboursées et les cancellations	3,601 60	30,002 78
Primes nettes		$154,243 99
Moins les pertes, etc., payées durant la même période:		
Sur les risques d'incendie	73,986 27	
Sur les risques de rivières	7,902 45	
Sur les risques de mers	19,318 07	
Réassurances	7,328 00	
Impressions et annonces	463 15	
Taxes	1,283 83	
Rebatement (Rebate)	27,572 79	
Bureau des réassurances	2,036 87	
Dépenses, etc., moins l'intérêt	8,920 50	$148,677 93
		$5,566 06
A ajouter: Profits et pertes		$29 401 09
		$34,967 15
Réservé pour les pertes non ajustées et non payées	10,469 00	
Cinq pour cent dividende payé en janvier 1883	5,000 00	
Cinq pour cent dû, maintenant	5,000 00	
Surplus	14,507 15	$34,967 15

L compagnie a l'actif suivant:

Comptant	$17,188 95
Primes en voie de perception	18,929 06
Actions et bonnes et autres valeurs au pair	37,692 76
Billets immobiliers	30,992 49
Billets garantis par nantissements	16,997 68
Billets garantis par hypothèques	17,042 46
Billets à recevoir à courtes échéances	9,255 00
Meubles de bureau et installation	2,270 25 $155,967 74

L'exposé qui précède est une copie vraie et exacte des livres de la Compagnie.

ERNEST PRAGST, Président.
M. POPOVICH, Vice-Président.
P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

Fait et assermenté pardevant moi à la Nouvelle-Orléans, ce 11me jour de juillet 1883.

JNO. BENDERNAGEL, Notaire.

Nouvelle-Orléans, 10 juillet 1883.

A une réunion du Bureau de Direction, tenue ce jour, il a été unanimement résolu de déclarer un second dividende semi-annuel de CINQ POUR CENT au 30me jour de juin 1883, payable sur demande, ce dividende faisant DIX POUR CENT par an sur le fonds-capital de la Compagnie.

P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

Bureau de Direction:

E. PRAGST,	A. WALZ,
M. POPOVICH,	F. AUFMKOLK,
E. SALOY,	WM. FAGAN,
M. ABASCAL,	H. SCHROEDER,
D. HUGHES,	J. SAMBOLA,
A. D. FINLEY,	J. HABER,
THEO. L. SUGG,	S. M. MILLER,
GEO. AUER,	GEO. ELLIS,
C. TRUMPY,	J. H. MENGE,
P. THORMAEHLEN,	FERD. GOLDSMITH,
P. R. FARRAZIN,	A. XIQUES,
PETER BLAISE,	B. CAMPAGLIO,
	N. SEIBEL.

"REX MAGNUS,"

SUCCES INFAILLIBLE

DU

PUISSANT ROI,

LE

Conservateur de la Nourriture

DIT

HUMISTON.

Il résout le problème de conserver la nourriture fraiche, pure et saine; et cela, sans considération des saisons et des climats.

Qu'est-ce que Rex Magnus? Nous répondons dans le langage du *Sun et Item* de Philadelphia, Penn.: "C'est le premier de tous les conservateurs de nourritures," tandis que le *Cultivator*, ce journal orthodoxe, conservateur et toujours digne de foi dit: "Le conservateur de nourriture dit Humiston est la découverte la plus importante du siècle."

Comment se le procurer? Encore répondons nous—tous les épiciers, droguistes et en général ceux qui tiennent magasins le vendent. Si votre épicier ne l'a pas, les fabricants vous en feront parvenir par la poste, le port payé par eux d'avance, une boite échantillon de la qualité de votre choix. Ce faisant, la compagnie s'expose à perdre de l'argent: mais son objet est de répandre l'usage de son produit en le faisant connaître de tout le monde. Les diverses qualités de Rex Magnus, et les différentes façons de s'en servir sont ci-après indiquées. Ecrivez lisiblement et mentionnez la qualité que vous désirez. Ne faites usage que des qualités qui vous sont indiquées; de longues expériences vous en font la recommandation.

"Viandine," pour conserver toutes les viandes des volailles, le poisson, etc., prix, 50 cts la livre; "Ocean Wave," pour conserver les huitres, l'eau des huitres, les palourdes, le homard, etc., 50 cts la livre; "Pearl," pour conserver la crême, $1 la livre; "Snow Flake," pour conserver le beurre, le fromage, le lait, 50 cts la livre; "Queen," pour conserver les œufs, le maïs vert sur l'épi, etc, $1 la livre; "Aqua Vitae," pour conserver les extraits fluides sans l'usage de l'alcool, $1 la livre; "Anti-Ferment" et "Anti-Mold" qui s'expliquent d'eux-mêmes. Rex Magnus est sans goût, pur et inoffensif. On peut parfaitement le substituer à la glace, à la chaleur, au sucre, au sel ou à l'alcool pour la conservation des aliments sans les priver de leurs parfums naturels, sans tenir compte des climats ni des saisons.

Peut-on en obtenir tout ce qui est affirmé plus haut?

Nous répondons oui. Le prof. Samuel W. Johnson, du collége de Yale, le dit, et il assure avoir conservé des viandes, des huitres, de la crême pendant 35 jours dans une pièce où la température était élevée, au moyen du Rex Magnus. Des centaines de personnes il a été seul à trouver ses affirmations d'une exactitude parfaite.

Tout le monde peut comprendre ses prescriptions; elles sont simples: toutes les qualités de Rex Magnus se vendent à des prix modiques; la santé seule qu'elles procurent doit être une raison puissante pour encourager tout le monde à en faire usage, tandis que les avantages qui s'y rattachent—et à bon compte surtout—font de Rex Magnus l'ami de toute la famille humaine. A tout hasard, envoyez votre adresse par carte postale et procurez-vous une circulaire.

Humiston Food Preserving Co.,
BOSTON, MASS

Ligne de la gare du chemin de fer de Jackson

Station de départ: Rue Magnolia, près la gare du Chicago, St. Louis and New Orleans Railroad, autrefois chemin de fer de Jackson. Parcours: Rue Erato jusqu'à Carondelet, Carondelet à Bourbon jusqu'à l'Esplanade, Esplanade jusqu'à Decatur, Decatur jusqu'aux Champs-Elysées, même district, en face de la gare du chemin de fer du lac Pontchartrain. De là, on peut prendre le train pour aller à Milneburg, sur les rives du lac.

Le retour s'opère par les Champs-Elysées, la rue Royale, la rue St-Charles, Triton Walk, la rue Dryades et la rue [illegible]. [illegible] (ancien Hôtel St-Louis). [illegible]

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurances Hibernia de la Nouvelle-Orléans.

BUREAU, 37 RUE DU CAMP.

Douzième Etat de Situation Annuel pour l'Année finissant le 30 Avril 1883.

Primes sur les incendies	$80,926 16	
Primes sur les rivières	33,445 86	
Primes sur les mers	47,672 67	
	$161,944 69	
Non terminés le 30 avril 1882	28,917 51	$190,862 20
Moins primes non échues, le 30 avril 1883		25,000 00
Primes gagnées de l'année		$165,862 20
Reçu pour intérêt, loyer, etc		19,898 72
Gains totaux de l'année		$185,760 92
A déduire—		
Pertes sur les incendies	$22,451 50	
Pertes sur les rivières	7,749 70	
Pertes sur les mers	32,101 92	
	$62,343 12	
Réassurances, primes remboursées et escompte	37,750 19	
Taxes, Bureau des Réassureurs, etc	17,991 27	
Dépenses générales, salaires, fournitures de bureau, etc	19,489 85	
		137,574 43
Profits nets		$48,186 49
L'actif suivant:		
en caisse		3,470 92m
Billets garantis par hypothèques ou nantissements		126,907 45
Billets à recevoir		13,646 79
Immeubles		117,165 99
Primes en voie de perception		27,486 15
Actions, Bons, etc		96,714 20
Meubles et installations de bureau		5,133 45
		$491,814 01

L'exposé qui précède est une copie exacte des livres de la compagnie.

JOHN HENDERSON, Président.
THOS F. BRAGG, Secrétaire.
Nouvelle-Orléans, 9 juin 1883.

Signé sous serment devant moi à la Nouvelle Orléans, Lne, ce 9me jour de juin 1883.

WM. J. CASTELL, Notaire.

A une élection tenue le LUNDI, 7 mai 1883, les messieurs dont les noms suivent ont été désignés aux fonctions de Directeurs:

John Henderson,	Jno H. Hanna,
Thos. Smith,	F. J. Gasquet,
W. J. Castell,	M. E. Garvey,
Jno. T. Gibbons,	Geo. McCloskey,
Wm Hart,	Amédée Couturié,
E. Gauche,	Richard Herrick,
	Edw. Irwin.

Et, à une réunion des Directeurs, le 11 mai 1883, JOHN HENDERSON a été élu Président, THOMAS SMITH, Vice-Président, et THOMAS F. BRAGG, Secrétaire de la Compagnie.

Le Bureau d'Administration a déclaré un dividende de Cinq Pour Cent, faisant 10 pour cent d'intérêt sur le capital pour l'année, et Dix pour Cent de dividende sur les primes nettes payées par les actionnaires, en sus de l'escompte à eux déjà rendu, payable le 15 juin 1883.

THOS. F. BRAGG, Secrétaire.

21 juin—1 mois—DimMaJe

LES HOMMES et les femmes de chacune des maladies qui affectent le corps humain a une cause spéciale et distincte et que chacune exige, pour amener la guérison, un mode de traitement différent. Il suffit d'un moment de réflexion pour se convaincre que tous les remèdes apocryphes que l'on recommande au public comme guérissant en bloc les maladies les plus disparates n'ont absolument aucune valeur et doivent entrer dans la catégorie des "humbugs".

LES PAUVRES GENS, ceux qui possèdent quelques moyens, et même les personnes qui sont à leur aise ou riches, se plaignent des prix exorbitants que leur demandent les médecins. C'est pour eux un lourd fardeau. Ils constatent aussi qu'après s'être appauvris en frais de médecine ils n'en sont pas plus avancés, et qu'ils ont jeté leur argent par les fenêtres. Pour remédier à cet état de choses nous offrons aux malades "Wheeler's No 93 Sure Remedies." Il y a un remède pour chaque maladie, car nous ne prétendons pas avec le même médicament guérir plus d'une maladie. Comme la valeur de ces remèdes a été établie par le temps, nous sommes prêts à rembourser l'argent dans tous les cas où ils n'auront pas produit la guérison. Ils se composent exclusivement de principes végétaux, ne peuvent jamais faire de mal, et guérissent infailliblement les maladies pour lesquelles ils sont prescrits.

LE RHUMATISME, la goutte, la raideur des jointures, la sciatique et la névralgie se guérissent positivement par l'usage de "Wheeler's No 96 Rheumatic Remedy." Dans les plus mauvais cas, ceux qui existent depuis longtemps, quelque sérieux et quelque douloureux qu'ils soient, non seulement nous soulageons, mais nous guérissons positivement d'une manière permanente. Si nous ne réussissons pas, nous rembourserons l'argent, de sorte que vous n'aurez rien perdu si vous n'êtes pas délivré de vos souffrances. Le prix de "Wheeler's No 96 Rheumatic Remedy" est de 50 cts, seulement: on peut l'obtenir chez les pharmaciens ou par la malle, franco, si l'argent nous est envoyé. Nous prenons des timbres de poste.

LES FEMMES MALADES Beaucoup de femmes douées par la nature d'un jolie figure, de formes irréprochables, d'un teint admirable, des plus belles qualités physiques et morales, deviennent vieilles et ridées avant le temps, perdent les couleurs de la santé et le brillant du regard, éprouvant une langueur mortelle et une irritation nerveuse qui leur rend la vie insupportable. Cet état est causé par les affections spéciales aux femmes et que leur modestie les porte à dissimuler. Lectrice, réfléchissez bien à ce que vous devez, à ce que vous vous devez à vous-même, à votre famille et à Dieu; vous êtes tenue de vous guérir et de recouvrer la santé qui est un don du ciel. "Wheeler's No 96 Prescriptions" sont agréables à prendre, ne renferment rien de nuisible, et, quels que soient l'âge et la condition de la malade, ne produisent jamais de mauvais effets, ils guérissent sûrement les affections auxquelles les femmes sont sujettes. Si la malade ne guérit pas, son argent lui sera remboursé. Si vous avez le teint jaune, un mal de tête constant ou intermittent, des douleurs au dos, une suppression de menstrues, des irrégularités quelconques accompagnées de maux de tête, d'irritation nerveuse, d'hystérie, etc., vous vous rétablirez en prenant "Wheeler's No 96 Prescription "B". Si vous éprouvez une sensation de chaleur et des palpitations dans le dos, si vous perdez souvent connaissance, et vous avez la leucorrhée ou des pertes blanches, une sensation de brûlure en urinant, si vous découvrez un dépôt rougeâtre ou blanc dans votre urine, si vous avez la peau chaude et sèche, "Wheeler's No 96, Prescription "C", vous soulagera d'une manière permanente. "Wheeler's No 96 Prescriptions "B" et "C" coûtent 50 cts chacune, on se les procure chez les pharmaciens ou par la malle si l'argent nous est envoyé. Nous prenons des timbres.

CATARRHE. Il est inutile de décrire les symptômes de cette maladie qui abrège la vie et mine les forces de tant de malheureux des deux sexes, vieux et jeunes, lesquels souffrent de sécrétions empoisonnées de la gorge et d'écoulements empoisonnés du nez; leur haleine devient fétide, ils se sentent envahis par une faiblesse et une langueur mortelles. S'ils ne parviennent pas à enrayer la maladie, ils perdent le goût, la voix, l'acuité de la vue, la mémoire et l'ouïe et marchent à une mort prématurée. Des recherches faites en Amérique, en Europe et dans l'Orient ont sorti "Wheeler's No 96 Instant Relief and sure cure for catarrh", remède qui ne renferme aucun principe dangereux. Argent remboursé si tous les cas aigus ou chroniques ne sont pas guéris. Prix, $1, chez le pharmacien ou malle [illegible].

"Wheeler's No 96 Cure for Kidney and Liver Troubles" guérit la faiblesse et le mal de reins, l'inflammation des reins ou du foie. Prix, $1.

"Wheeler's Vegetable Pills" sont le seul remède qui guérisse la constipation, en communiquant à l'intestin une action naturelle, sans employer de purge et sans douleur. Prix, 25 cts chez les pharmaciens ou par la malle.

"Wheeler's Nervine Tonic", pour l'abattement moral, la perte de vigueur virile, la langueur, la faiblesse ou la fatigue du cerveau, est sans pareil. Prix, 25 cts.

NOUS GARANTISSONS la guérison dans tous les cas ou nous rembourserons l'argent. Nous mettons nos prix pour ces remèdes à moins d'un vingtième du prix demandé par d'autres pour des remèdes que vous prenez au hasard, et nous sollicitons spécialement le patronage des personnes qui ont essayé d'autres remèdes sans avoir obtenu de résultat ou qui ont payé des comptes de médecins sans avoir été guéries par eux

COMMENT OBTENIR ces remèdes? Demandez-les à votre pharmacien. S'il ne les a pas écrivez aux propriétaires en leur envoyant le prix en argent ou en timbres-poste; ils vous seront expédiés immédiatement, franco, par la malle. On sollicite des correspondances. S'adresser bien lisiblement à

L. WHEELER & Co.,
No 96 W. Baltimore Street,
Baltimore, Md.

31 août—1an—MarAV—VAO

Ligne de la rue [illegible] Fair Grounds.

Station de départ: rue du C[illegible]. Parcours: [illegible], Dauphine jusqu'à [illegible] jusqu'à Broad, Broad [illegible] de là à la station d'arrivée [illegible] suivent la même route [illegible] au lieu de tourner dans la rue Broad, [illegible] la rue Dumaine jusqu'au Bayou [illegible], longent les bords du Bayou [illegible] Grande Route St-Jean, d'où [illegible] à la station d'arrivée, en passant [illegible] la porte des Fair Grounds, qui fait [illegible] la rue [illegible].—Le retour s'opère par la Route Gentilly, la rue Broad, la rue [illegible], et principalement par la rue [illegible] jusqu'à la rue du Canal.

ETATS UNIS D'AMERIQUE

ETAT DE LA LOUISIANE,

Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

CE VINGT-TROISIEME JOUR DU MOIS de Juin, en l'an de Notre Seigneur mil-huit cent quatre vingt-trois, et la cent-septième année de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique.

Pardevant moi OMER VILLERÉ, Notaire Public, dans et pour la Paroisse d'Orléans, dûment commissionné et qualifié, et en la présence des témoins ci-après nommés et soussignés,

Ont personnellement comparu:

M. MICHEL MUSSON, Président, et W. H. WILLIAMS, Secrétaire, du MINORS MUTUAL LIFE INSURANCE AND TONTINE ASSOCIATION, une corporation dûment organisée d'après les lois de cet Etat, selon acte d'incorporation passé pardevant moi, Notaire, le 10 Mars 1883, lesquels comparants, dans leurs susdites capacités officielles, et chacun déclaré que en vertu des dispositions contenues dans la Charte de la dite Association, et d'une résolution de son Conseil de Direction, adoptée à leur assemblée du 16 mai 1883, une assemblée générale des souscripteurs à la dite corporation fut convoquée à son bureau, Vieille Banque des Citoyens, coin Royale et Douane, dans le but de soumettre et de prendre en considération des additions et altérations au dit acte d'incorporation de la dite Association. Que la dite assemblée fut tenue conformément à la dite convocation et après les délais et notifications requis par la loi au bureau de la dite Association, ce vingt-troisième jour du mois de Juin 1883, de midi à deux heures P. M., et qu'à la dite assemblée, tous les souscripteurs présents, ou représentés, ont unanimement voté pour les additions et altérations suivantes à l'acte d'incorporation du dit MINORS' MUTUAL LIFE INSURANCE AND TONTINE ASSOCIATION, et les ont adoptées ainsi qu'il suit:

ARTICLE II.

Section 8.—Il sera laissé à l'option des souscripteurs de faire ou de ne pas faire le dépôt de dix pour cent requis par la section 2 de cet article.

Section 9. Tout souscripteur devra opter au moment de souscrire, mais celui qui se sera décidé à ne pas faire le dépôt de dix pour cent à ce moment, aura le droit de le faire à n'importe quelle époque subséquente pendant le terme de la police, et alors aura droit, pour le bénéfice du mineur, aux intérêts, du jour du paiement au jour fixé dans la police, ou au jour du décès de l'assuré avant cette époque, quand le dépôt original sera remboursé conformément à la section 4 de cet article.

Dans quelque temps que le dépôt est fait, le taux des primes sera remis au taux spécifié dans le sommaire contenu dans la section 2 de cet article; sujet à tels changements que le Conseil de Direction pourrait faire à l'avenir, en vertu de la section 2 de l'article IV, dans les taux du sommaire.

Section 10.—Quand on ne fera pas le dépôt de dix pour cent, les primes sur le montant de la police seront aux taux suivants, par $1000, payables annuellement d'avance, sujets à tels changements que le Conseil de Direction pourrait faire à l'avenir, en vertu de la section 2 de l'article IV, dans les dits taux.

TABLE C.—Primes annuelles, payables d'avance, pour une police de $1000, sur laquelle le dépôt de dix pour cent n'est PAS fait—Primes NON remboursées en cas de décès avant la date fixée dans la police

Age	Annuellement par $1000	Age	Annuellement par $1000
0 à 1	32,27	11 à 12	87,19
1 à 2	32,66	12 à 13	98,78
2 à 3	36,-3	13 à 14	113,72
3 à 4	40,18	14 à 15	132,75
4 à 5	43,76	15 à 16	158,21
5 à 6	47,70	16 à 17	193,87
6 à 7	52,12	17 à 18	247,64
7 à 8	57,10	18 à 19	
8 à 9	62,91	19 à 20	
9 à 10	69,62	20 à 21	
10 à 11	77,59		

Des polices pour des sommes au-dessous ou au-dessus de $1000 à des primes proportionnelles.

Section 11.—Quand une contre-assurance sera désirée et effectuée, sous un contrat spécial pour garantir, en cas de décès du mineur, le remboursement au souscripteur, du montant exact des primes, sans intérêt, qui auront été payées sur la police de souscription au jour du décès, ainsi qu'il est établi en la section 7 de cet article, le taux des primes sur des polices de $1000, payables annuellement d'avance, seront comme suit, sujets à tels changements que le Conseil de Direction pourra faire à l'avenir, en vertu de la section 2 de l'article IV, dans les dits taux.

TABLE B.—Primes annuelles, payables d'avance, pour une police de $1000, sur laquelle le dépôt de dix pour cent EST fait, REMBOURSEMENT des primes sans intérêt, en cas de décès avant la date fixée dans la police.

Age	Annuellement par $1000	Age	Annuellement par $1000
0 à 1	32,0-	11 à 12	80 83
1 à 2	33,24	12 à 13	91,87
2 à 3	35,11	13 à 14	105,69
3 à 4	37,07	14 à 15	123,42
4 à 5	40,38	15 à 16	146,99
5 à 6	43,79	16 à 17	179 97
6 à 7	47,80	17 à 18	229,38
7 à 8	52 42	18 à 19	311,41
8 à 9	57,89	19 à 20	475,24
9 à 10	64,18	20 à 21	966,09
10 à 11	71,85		

Des polices pour des sommes au-dessous ou au-dessus de $1000 à des primes proportionnelles.

TABLE D.—Primes annuelles, payables d'avance pour une police de $1000, sur laquelle le dépôt de dix pour cent n'est PAS fait. REMBOURSEMENT des primes, sans intérêt, en cas de décès avant la date fixée dans la police.

Age	Annuellement par $1000	Age	Annuellement par $1000
0 à 1	40,5-	11 à 12	92,44
1 à 2	39,23	12 à 13	104,31
2 à 3	41,85	13 à 14	119,58
3 à 4	44,74	14 à 15	138,96
4 à 5	48,11	15 à 16	164,75
5 à 6	51,95	16 à 17	200,89
6 à 7	56 33	17 à 18	255,19
7 à 8	61,44	18 à 19	
8 à 9	67,44	19 à 20	
9 à 10	74,25	20 à 21	
10 à 11	82,57		

Des polices pour des sommes au-dessous ou au-dessus de $1000 à des primes proportionnelles.

Section 12.—Que la section 3 de cet article sera à l'avenir ainsi qu'il suit: "Le dépôt de dix pour cent et les primes annuelles nettes, porteront intérêt à quatre pour cent (4 0/0) par an, composé, de la date du paiement jusqu'à la maturité de la police ou jusqu'à la mort de l'assuré, avant cette époque.

Section 13.—Que la clause conditionnelle dans la section 5 de cet article, savoir: "Les fractions au-dessous et jusqu'à cinquante piastres ne seront pas comptées dans les polices au-moncement, et les fractions au-dessus de cinquante piastres seront comptées pour cent piastres" ne s'appliquera qu'aux polices relatives à l'option "a" d'après l'alinéa "a", et non aux polices acquittées (paid up) émises d'après l'alinéa "b".

Section 14.—Que l'alinéa "b" de la section 5 de cet article sera à l'avenir comme suit: une police acquittée (paid up) pour le montant collectif exact des primes payées sur la police endossée, payable au mineur à l'époque fixée dans la police, quand il ou elle aura atteint vingt et un ans, ou, en cas de contre assurance, payable au souscripteur, ou à son substitut, sur preuve du décès du dit mineur, s'il meurt avant cette époque.

Et les dits comparants, dans leurs susdites capacités respectives de Président et Secrétaire, ont déclaré que par les présentes ils ont des souscripteurs du dit MINORS MUTUAL LIFE INSURANCE AND TONTINE ASSOCIATION, le proclament et publient les additions et altérations sus récitées faites à l'acte d'incorporation de la dite Association, lesquelles seront désormais partie de l'acte d'incorporation de la dite Association, et seront obligatoires sur les souscripteurs et tous ceux que les présentes pourront ou pourraient concerner.

Et les dits comparants m'ont ils-dessus requis d'enregistrer les dites additions et altérations dans mes archives, et de les faire enregistrer au bureau du conservateur des hypothèques en cette ville et paroisse, ainsi que la loi le requiert.

Dont acte, fait et passé en mon étude jour, mois et an ci dessus, en présence de A. J. Villeré, et Paul Fourmier, de cette ville, témoins compétents, qui ont signé les présentes avec les comparants et moi notaire, après lecture faite

Signé:

MEL MUSSON,
EPPY W. H. WILLIAMS,
A. J. VILLERÉ,
PAUL FOURNIER.
OMER VILLERÉ, Notaire.

Je soussigné, Conservateur des Hypothèques dans et pour la paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par les présentes, que l'Amendement à l'Acte d'Incorporation du Minors' Mutual Life Insurance and Tontine Association, a été ce jour en registré en mon bureau au livre No 236, page 469 et seq.

Nouvelle-Orléans, 23 juin 1883.

EUGENE MAY Conservateur.

ETAT DE LA LOUISIANE, PAROISSE D'ORLÉANS.

Je soussigné Omer Villeré, notaire public, certifie que ce qui précède est une copie correcte de l'Amendement à l'Acte d'Incorporation du "Minors' Mutual Life Insurance and Tontine Association" et du certificat du Conservateur des Hypothèques qui y est attaché, le tout dans mes archives.

En foi de quoi, j'ai signé les présentes et y appose. A la Nouvelle-Orléans, ce vingt-troisième jour de juin A. D. 1883.

OMER VILLERÉ, Not.

Ligne de la rue [illegible]

Station de départ: rue du Canal, près la Levée. Parcours: De Canal à Claiborne, de Claiborne aux Champs Elysées et à la rue Urquhart, de la rue Urquhart à la station d'arrivée, Avenue Lafayette. Retour: De l'Avenue Lafayette à Bons Enfants, de Bons Enfants aux Champs-Elysées et à Claiborne, de Claiborne [illegible] à la rue du Canal.

La rue Claiborne est la rue la plus [illegible] de la Nouvelle-Orléans et sans [illegible] une des plus belles avenues de la ville.

D'autres cars de cette ligne portant cette inscription "Canal and Common Street" partent également du pied de la rue Canal qu'ils suivent jusqu'à la rue des Remparts. Ils remontent ensuite cette dernière rue jusqu'à Commune, et Commune jusqu'à la station située entre Tonti et Rocheblave. Ils reviennent par Commune, Bassin et Canal.

Ligne de la rue Girod.

Station de départ: Rue du Canal près de la Levée. Parcours: Front à Girod, Girod à Liberty, Liberty à Peydras, Peydras à Claiborne, Claiborne à Commune, Commune à la station entre Prieur et Rocheblave et Tonti. Retour: Commune, Claiborne, Claiborne à Perdido, Perdido, Carondelet, et Peydras, Peydras à Front, Fulton à Canal.